RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260520-202640-DE

Conseil Municipal du 20 mai 2026
Délibération n°2026/40

11 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre les communes du pays de Daoulas signataires du contrat enfance-jeunesse 2026-2028 et l'association loi 1901 « les Mésanges ».

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame ORCIL Maëla, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat pour le fonctionnement de la structure intercommunale des Mésanges arrive à échéance, et qu'il convient de la renouveler pour la période 2026-2028, dans les mêmes conditions d'occupation et de financement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Autorise Monsieur le maire à signer la convention intercommunale concernant les Mésanges**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 21 mai 2026.

Le maire, *La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL *Agathe QUEFFELEC*